

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU ONZE
AVRIL DEUX MIL VINGT DEUX**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le lundi onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TILH, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LAGELOUZE, Maire.

Etaient présents : Mme LAGELOUZE Annie, M. LALANNE Henry, Mmes DELMONT Séverine, GONZALEZ Carine, MM VELLO Henri, DELAS Marc, BASTEROT Jean-Claude, COUTURE Jean-François, GRIHON Jean-Claude, SARRAUTE Patrick.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LERICQ Arnaud a donné pouvoir à Mme LAGELOUZE Annie, Mme. ABEILLE Guilaine a donné pouvoir à Mme LAGELOUZE Annie.

Excusé : M. LABAIG Vincent,

Date de la convocation : 06/04/2022.

Secrétaire de séance : M. LALANNE Henry.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1/ APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

Monsieur Marc DELAS demande une modification concernant la voirie communautaire.

Cette modification effectuée, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le précédent compte-rendu.

2/ AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :

Affectation des résultats 2021 :

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :42 231,57
- un excédent reporté de :83 230,50
- un déficit reporté de : 0, 00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :.....125 462.07

- un excédent d'investissement de :4 287 .67
- un déficit des restes à réaliser de : 0.00
Soit un excédent de financement de : 4 287.67

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : Excédent125 462,07
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)31 399.33
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)94 062.74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : excédent4 287.67

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats pour 2021.

3/ VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Madame Le Maire rappelle qu'elle ne souhaite pas augmenter les taux pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Madame le Maire indique au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après analyse des différents documents financiers 2020 et 2021, Madame le Maire, conformément à l'avis unanime de la commission des finances réunie le 8 avril 2022 à 19 heures, propose de maintenir les taux de ces deux taxes cette année comme suit :

TAXES	Taux 2021	Taux votés pour 2022
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	32.71 %	32.71 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	56.35 %	56.35 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

de maintenir les taux d'imposition pour 2022, soit

- Foncier bâti = **32, 71 %**
- Foncier non bâti = **56, 35%**

Ces taux s'appliquent sur la base des impositions déterminées par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Tilh, à la majorité des membres présents (une abstention), et après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 214 118, 00

Recettes : 214 118, 00

Fonctionnement :

Dépenses : 613 279, 74

Recettes : 613 279, 74

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 214 118.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 214 118.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 613 279.74 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 613 279.74 (dont 0,00 de RAR)

5/ PROJETS POUR 2022

Monsieur Henry LALANNE présente différents devis concernant des projets d'investissement pour 2022, à savoir :

- La création d'un local pour les associations,
- L'aménagement du parking des arènes,
- La création d'un terrain de pétanque.

Monsieur Jean-Claude BASTEROT suggère de demander un devis concernant un bitumage bicouche pour le devant des arènes.

D'autres devis sont également présentés comme la descente des cantonniers, le parking derrière la salle des sports, et la bouche incendie.

Monsieur Marc DELAS et Madame Carine GONZALEZ expriment des réserves sur l'utilité d'un terrain de pétanque. Ce point de vue est partagé par Messieurs Jean-François COUTURE, Jean-Claude BASTEROT, Henri VELLO.

Il est par ailleurs précisé que sur la commune de Pomarez se déroule des concours internationaux de pétanque.

- Site Station-service et « Lou Mercat »

Madame Carine GONZALEZ aborde ensuite l'installation de la future station-service en insistant sur la nécessité d'amener l'éclairage et de niveler le gravier. Elle insiste ensuite sur la nécessité de développer "Lou Mercat".

Il est également évoqué la nécessité de prévoir un éclairage côté route.

Monsieur Henry LALANNE souligne que le Sydec conseille d'attendre le début des travaux de la station-service. De plus cet investissement est prévu cette année par le syndicat.

Des précisions sont apportées concernant l'avenir du terrain en soulignant que le règlement de la borne incendie sera effectué sur l'exercice budgétaire 2023. En outre, un projet de supérette multiservices est à l'étude dans lequel le boulanger aura sa place.

Après discussion, le conseil décide que les projets d'investissement pour 2022 porteront essentiellement sur le bitumage de la descente pour accéder au local des cantonniers, l'installation de jeux sur le terrain de Madame RAFFLIN et l'aménagement d'un local pour les associations.

6/ POINT SUR L'ANCIEN LOCAL DES INFIRMIERES

Madame le Maire avise le conseil que Madame MARTINEZ envoyée par le service développement économique de la Communauté de communes a visité le local le cinq mars dernier. Elle est en outre très intéressée par ce bâtiment à louer car ses élèves viennent en majorité d'Orthez. Concernant le loyer, elle ne pourra verser que 500 € par mois la première année. Concernant les travaux, il est prévu d'installer des plaques isolantes contre le bruit, ainsi qu'un WC pour les personnes handicapées.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Omelette pascale :

Le conseil est informé que l'omelette pascale prévue le samedi 16 avril au profit de l'Ukraine ne sera pas organisée, faute d'un nombre de participants suffisant.

Diverses questions posées par Madame Carine GONZALEZ :

- Au sujet du remplacement des agents en arrêt maladie, il est précisé que les heures de garderie ont été partagées entre Mesdames DARRACQ Laurène et ARTAXET Muriel. Quant à Sandrine BEGU (agent du SIVU), elle commence une heure plus tôt. D'autres personnes employées par le*

service remplacement du Centre de gestion sont également intervenues comme Mesdames Vanina GRIHON et DULAMON Béatrice.

- *Pour le remplacement de Monsieur DIZABEAU Eric, agent de maîtrise, Monsieur Jean-Paul LALANNE a effectué des heures complémentaires nécessaires.*
- *Concernant le site internet, il est convenu qu'il sera mis à jour et intégrera le marché.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé les conseillers présents.

LAGELOUZE Annie

LALANNE Henry

GRIHON Jean-Claude

ABEILLÉ Guilaine

DELMONT Séverine

SARRAUTE Patrick

GONZALEZ Carine

COUTURE Jean-François

VELLO Henri

BASTEROT Jean-Claude

DELAS Marc

LERICQ Arnaud

LABAIG Vincent